EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203384-20260322-2026MAR22N63-DE

Nombres de Conseillers :

en exercice : 15
présents : 15
votants: 15

L'an deux mille vingt-six
le : 22 MARS 2026
le Conseil municipal de la commune de SQUIFFIEC
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. CONNAN Gildas.

Objet :

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Mars 2026

PRESENTS : M. CONNAN Gildas, Mme GOURIOU Sylviane, M. PRIGENT Gildas, Mme LE MONTREER Sonia, M. GOURIOU Pascal, Mme PHILIPPE Karine, M. MAGOAROU Ollivier, Mme LE BASTARD Martine, M. ESCALERE Xavier, Mme SALAS Sandra, M. HAMON Yannick, Mme COJEAN Sylvie, M. KERLEAU Fabien, Mme CLEC'H Elodie, M. LAURENT Daniel

Absents excusés : /

DELIBERATION POUR LA CREATION DES POSTES d'ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-2,

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le nombre d'adjoint au maire ;

Considérant que le maire doit disposer au minimum d'un adjoint et que le nombre d'adjoint ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal est de 15 membres et que le nombre d'adjoint doit donc être compris entre 1 et 4 ;

Sur proposition du Maire, il est proposé de fixer à 2 le nombre des adjoints ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide en application de l'article L.2122-2 du CGCT, que le nombre d'adjoints au maire est fixé à 2.

Suffrages exprimés : 15
Vote(s) pour : 15
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

MAIRIE DE SQUIFFIEC 22200

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Ou Sous-préfecture le :
Publié ou notifié